



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.154/295
18 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LE PAYS HÔTE

LETTRE DATÉE DU 17 SEPTEMBRE 1996, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES RELATIONS AVEC LE PAYS HÔTE PAR LE REPRÉSENTANT DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE AU COMITÉ

Veillez trouver ci-joint le texte de la note verbale datée du 3 septembre 1996, adressée à la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies par la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation, en réponse à sa note du 1er septembre 1996 (A/AC.154/294, annexe) concernant des mesures nécessaires prises par la Mission des États-Unis en vue de l'admission de M. Pedro Luis Pedrosa Cuesta sur le territoire des États-Unis par l'aéroport international de Montréal-Dorval.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel du Comité des relations avec le pays hôte.

(Signé) Victor MARRERO

ANNEXE

Note verbale datée du 3 septembre 1996, adressée à la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies par la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation

La Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments à la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation et a l'honneur de se référer à sa note No NV-671-A du 1er septembre 1996, concernant un retard dans l'admission du Deuxième Secrétaire de la Mission, M. Pedro Luis Pedroso Cuesta, sur le territoire des États-Unis à cette date.

Ayant pris connaissance de l'incident, la Mission des États-Unis a fait le nécessaire auprès des autorités compétentes pour que M. Pedroso soit admis par l'aéroport international de Montréal-Dorval le matin du jour ouvrable suivant, à savoir le 3 septembre 1996. La Mission permanente de Cuba a alors été informée par téléphone que M. Pedroso devrait se présenter devant les autorités d'immigration à l'aéroport Dorval dès que possible.

La Mission des États-Unis est consciente du statut diplomatique de M. Pedroso Cuesta, Deuxième Secrétaire de la Mission, et des obligations des États-Unis en tant que pays hôte de l'Organisation des Nations Unies. C'est pour cette raison que la Mission des États-Unis a été heureuse de pouvoir faire le nécessaire pour que le Deuxième Secrétaire soit admis sur le territoire des États-Unis, dès qu'elle avait été informée du retard.
